Département des Hautes-Alpes
Commune de SIGOYER

Procès-verbal de séance du conseil municipal
Jeudi 19 septembre 2013

Convocation du 12 septembre 2013 Membres en exercice : 15

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 19 septembre à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :
RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, CLEMENT Jean-Luc, GABANOU Agnès, GARCIN André, GERBAUD Eric, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, MEUNIER Michel, MICHALINOFF Jacques, PARA-AUBERT Monique, sauf

Absent : **DUC Serge**
Absents excusés représentés : **COMTE Sandrine** *représentée par* **Eric GERBAUD**
MODANESE Corine représentée par Matthieu ALLAIN LAUNAY
RAIZIN Stéphane *représenté par* **GARCIN André**

Secrétaire de séance : **Vincent FERNANDEZ**

Présents : 11 Votants : 11+3

En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour complément

Ordre du jour :

- Travaux sur le réseau d'eau potable –Choix du prestataire
- Point sur les chantiers en cours
- Bilan de la rentrée scolaire
- Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire demande l'approbation du dernier procès-verbal après y avoir apporté une modification concernant l'alignement de la voie communale N°10 lieudit Surville.
Il en rappelle l'historique : la voie communale étant cadastrée pour parties sur des parcelles privées, il a demandé l'alignement par voie d'échanges avant les transactions découlant de la succession Rambaud, de façon à pouvoir intégrer les échanges dans les différentes ventes. Le géomètre a fourni un document d'arpentage, or le notaire a souhaité une délibération du conseil qui permette d'acter les échanges avec la commune, sans versement de soulte. Cet acte donnera lieu à des frais notariés d'environ 800 € dont 400 pour la commune auxquels s'ajouteront 1200 € de frais de géomètre totalement pris en charge par la commune.

Le maire indique par ailleurs qu'un problème de viabilisation sur un terrain réputé constructible aux Courtès a fait l'objet de très nombreux échanges entre les différentes parties, la DDT et les études de notaires durant l'été.

- **Travaux sur le réseau d'eau potable 2ème tranche – Choix du prestataire**

Le maire rappelle que l'appel d'offres a été déposé le 30 août par voie de publication au Dauphiné Libéré ainsi que sur un site de dématérialisation des marchés (Synapse) le montant estimé des travaux étant supérieur à 90 000€.
Il rappelle que ce dossier est décomposé en trois éléments + 3 tranches conditionnelles :

- Reprise du captage de Prablandier fiancé sur le programme captages
- Prablandier - Surville changement de canalisations financé sur PIL
- Captage des Essaillons financé en partie sur aménagement de l'alpage
- Les Roses - Bonnets changement de canalisations financé sur PIL
- Pose d'une cuve agricole 5m3, coût 12 000 € financement en partie sur aménagement de l'alpage
- Pose de compteurs financée sur programme captages

Cette dernier point devant faire l'objet d'un débat ; en effet, le comptage de l'eau à l'entrée des captages est soumis au versement d''une "redevance sur le prélèvement de la ressources en eau", que la commune verse déjà forfaitairement. Or le dispositif de comptage de l'eau prélevé triplera cette redevance qui ne tient pas compte des sur-verses et fontaines, ces eaux repartant immédiatement dans le milieu naturel.
De nombreuses communes refusent de mettre en place ce dispositif, notamment en montagne où les réseaux en cascades donnent lieu à des rejets importants dans le milieu naturel.
André Garcin propose que l'on fasse les travaux de pose des regards et prise sur les captages sans pour autant mettre en place les compteurs, de façon à ne pas refaire de travaux en cas d'obligation retardée.
7 offres ont été déposées et l'ouverture des plis s'est déroulée le mercredi 18 septembre à 17 heures.
Compte tenu de la faible marge entre 3 prestataires, une analyse plus fine sera réalisée par le bureau d'études CLAIE qui nous fera parvenir les éléments dès lundi 23 septembre, date à laquelle la commission statuera, tous les conseillers sont invités à y assister.

- **Point sur les chantiers en cours :**

Montants HT	Coût TTC	Commentaire 19/09/13
Bâtiments communaux		
Garage communal	7 7740,00	Pas de subvention de l'Etat (32500); subvention Région 15000€ accordée.
Réfection carrelage bibliothèque	2 933,00	Travaux réalisés début septembre. Remboursement de l'assurance attendu. .
Maison Lagarde	90 000,00	En attente
Toit de la sacristie Est	6 076,00	Travaux terminés. Coût inférieur au budget (10 000 €)
Rénovation T4 Ecole	28 912,00	Logement loué depuis le 1er juillet. Isolation extérieure reste à faire.
Grillage Ecole	3 100,00	Livraison prévue semaine 3 de septembre. En attente infos fournisseur. Cour protégée par des barrières
Isolation combles école (ISOL Sud Est).	3 700,00	En attente planning entreprise.
Le Village		
Sécurisation des berges 2 Céüze (a)	68 902,00	Projet de mur. PIL. Pas de réponse CG05, mais dossier non prioritaire.
Sécurisation des berges 2 Céüze (option Végétaux, Environneurs)	16 897,00	Projet végétal; devis Environneurs.
Sécurisation des berges 2 Céüze (option enrochement, Chevalier)	10 524,00	Enrochement, devis G.Chevalier
Jeu de plein air	3 048,00	Installé début juillet. Autofinancé. Jeu : 2476€, gravier +livraison : 572 €.

Voirie		
Voirie communale 2013	26 894,00	Terminé 24 juin
Voirie rurale 2013	0,00	Pas de subvention
Sécurisation Saint-Laurent	3 300,00	Travaux (peinture au sol + panneaux) réalisés.
Eau		
Maîtrise d'œuvre CLAIE	17 043,00	4 350ht (phase 1) + 9 900 ht (phase 2).subvention à 80%
Tranche 1 chèvrerie + Prablandier canalisation	38 512,00	Travaux terminés. Coûts inférieurs au devis (26120 ht au lieu de 32200 ht). Subvention 80%.
Tranche 2 Prablandier captage +Essaillon+cuve agricole+ canalisation Roses-Bonnets	143 520,00	Cf. résultat appel d'offres. Subvention (120000 * 80%) à répartir sur captages, reprise du réseau (PIL) et aménagement de Céüzette, s'il en reste
Réfection des réservoirs	72 985,00	PIL. Subvention en attente au CG05. Dossiers eau prioritaires mais pas de réponse à ce jour.
Céüzette		
Aménagement Céüzette - débroussaillage	21 540,00	Travaux de débroussaillage et de nettoyage en cours (Environneurs, pas de TVA). Subventions = 80%. NB : Dispositif d'abreuvement inclus dans l'appel d'offre eau phase 2 (subventions 80% de 9 378 ht maximum).
Aménagement Céüzette - parc de tri	8 359,00	Parc acheté, livré, utilisé. Subvention 80 %+ participation de l'éleveur
Electricité		
Réseaux Surville renforcement	20 000,00	Travaux apparemment terminés. Réception en attente. Restera à payer 20000 € sur 60000; mais facture non reçue.
Coffrets forains	6 000,00	Coffret Place du village: reste à faire. Travaux prévus en octobre. Coût confirmé par convention avec le Syme05.
Changement lampadaire accidenté	2 528,00	Travaux réalisés, prise en charge assurance moins vétusté
Installation lampadaire rond-point	2 808,00	Travaux réalisés.
Divers		
Acquisitions foncières des Guérins	6 000,00	Accord du propriétaire pour achat groupé; toujours en attente du RV Notaire Coût = 5000 + 1000€ (notaire).

- **Bilan de la rentrée scolaire :**

Le maire informe le conseil de l'effectif de rentrée : 49 enfants, soit :

- 19 maternelles (Pascale Bourges)
- 14 CP/CE1 (Laure Mars et Caroline Merle)
- 16 CE2/CM2 (Isabelle Wagnies)

Il rappelle que la réforme des rythmes scolaires est à mettre en place dès la rentrée prochaine, une enquête de suivi a été adressée par l'inspection académique qui ne relâche pas sa pression sur les communes.
Des renseignements seront pris dans les communes qui ont mis en œuvre la réforme à la rentrée 2013, comme Veynes, La Bâtie, Espinasses

- **Questions diverses :**

- Indemnité du maire :

Les élus locaux (et donc les collectivités) vont participer au redressement des comptes sociaux, dont le gouvernement a fait une priorité dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013.
La loi met fin au régime dérogatoire dont bénéficient les élus locaux qui ont une activité professionnelle en plus de leur mandat, ainsi que ceux qui cumulent deux mandats locaux ou plus ; les indemnités de ces élus n'étaient pas assujetties aux cotisations sociales.
Le Maire fait part de son analyse des éléments de la loi de finances 2013 qui soumet depuis le 1er janvier 2013, les indemnités des élus à cotisations sociales dès lors que le montant total de ces indemnités est supérieur à 18 516 euros/an.

Compte tenu du montant de ses indemnités de maire et de vice-président délégué de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, l'application des taux de cotisations représenterait un montant de 1 646 € pour la part salariale, 4 028 € pour la part ''patronale'' de la commune et 2 081 € pour la part ''patronale'' de la CCTB.
Ces surcoûts, très significatifs pour les collectivités ''employeurs'' n'ont pas été prévus par manque d'information dans les budgets de l'année 2013.
Afin de ramener le montant total de ses indemnités annuelles au-dessous du plafond à partir duquel celles-ci sont soumises aux cotisations sociales et de maintenir le coût des cotisations patronales aux niveaux budgétés, il propose de renoncer à l'indemnité de fonction du maire sur le dernier trimestre de l'année 2013.
Pour l'année 2014 et les suivantes, l'indemnité de fonction du maire sera rétablie à son niveau actuel sauf délibération contraire du conseil municipal.
Le maire quitte la salle pendant le débat sur le sujet.

A l'unanimité, le conseil remercie le maire pour son attitude, et demande le retrait de cette délibération ; la prise en charge de ces cotisations s'appliquera conformément à la loi.

Questions des conseillers municipaux :

A. Gabanou signale un dysfonctionnement du circuit électrique, salle des deux Céüze (prises électriques du bar) ; le maire demandera l'intervention d'un électricien.

Question du public :

Néant

La séance est levée à 22H17

Délibérations du conseil municipal : néant

Lu et approuvé, les conseillers municipaux